

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 436

présenté par
M. El Guerrab, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE 39

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.